



Bulletin d'adhésion au Syndicat National de l'Enseignement Initial Privé - CGT

(L'adhésion à un syndicat est confidentielle)

FICHE ADHERENT

Nom : Prénom :

Date de naissance : / / Date d'adhésion : / /

I - Secteur d'activité

- 1^{er} degré 2nd degré Supérieur Agricole Droit privé (OGEC ou autres)

II – Situation professionnelle

Vous êtes Enseignant De droit public De droit privé

Discipline :

Situation administrative (Définitif, Provisoire, CDI, Délégué Auxiliaire) :

Corps et grade (PLP, AE, Certifié, MA...) : Classe Normale Hors Classe

Echelon :

Vous êtes Personnel de Droit Privé Cadre Non cadre

Non enseignant

- Personnel Administratif Formateur (CFP-CFC-CFA)
 Personnel d'Education Personnel Entretien Maintenance
 Autre (préciser) :

III – Coordonnées personnelles

Adresse personnelle :

Téléphone Fixe : Portable :

E-mail :

IV – Coordonnées professionnelles

Nom de l'entreprise ou établissement (emploi principal et quotité horaire) :

Adresse :

Si vous travaillez dans plusieurs établissements, les indiquer en précisant la quotité horaire

V – Représentation syndicale (DP, CE, DS/RSS, CHSCT...) dans votre entreprise

- Oui Non

VI – Cotisation : 1 % du salaire net mensuel ou de la pension

(Rappel : les cotisations permettent de bénéficier d'un crédit d'impôts égal à 66% du montant de la cotisation. Si vous cotisez à hauteur de 18 euros par mois, vous percevrez un crédit d'impôts de 11,88€. La cotisation syndicale vous reviendra donc à 6,12€ par mois...)

Je choisis de payer mes cotisations : Par PAC pour un montant de € /mois

Signature :

Renvoyez-nous cette fiche de renseignement par courrier à :

SNEIP – CGT Enseignement Privé - 263 rue de Paris – Case 544 - 93515 Montreuil Cedex

Tél. : 01-42-26-55-20 – courriel : orga@cgt-ep.org – site : www.cgt-ep.org

Ne pas oublier la fiche de Prélèvement Automatique des Cotisations accompagnée d'un RIB

A QUOI SERVENT LES COTISATIONS ?

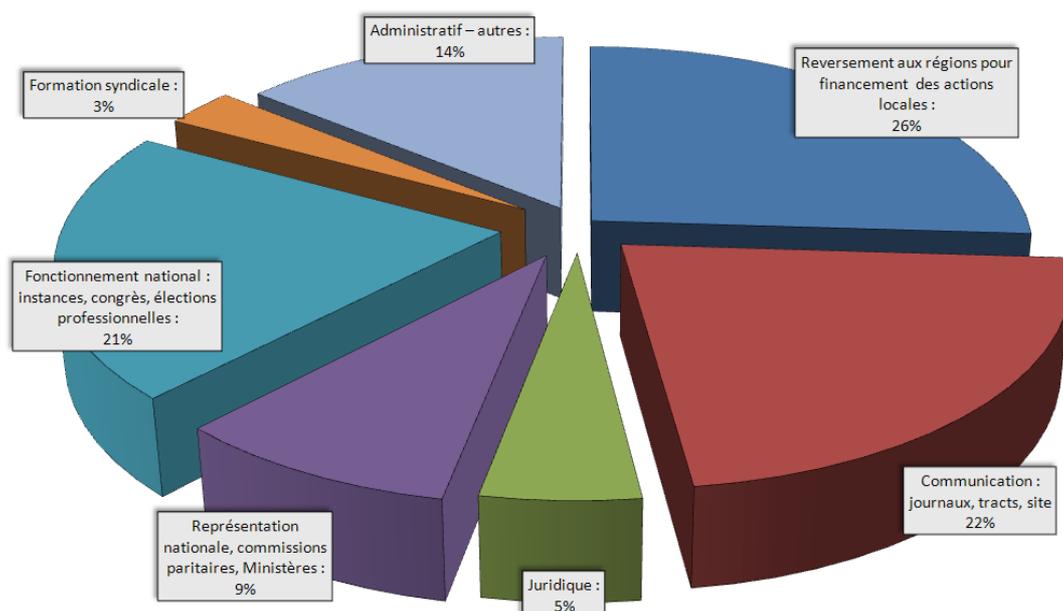
La cotisation syndicale versée régulièrement par le syndiqué matérialise son appartenance à la CGT. Elle garantit l'indépendance du syndicat à l'égard du patronat et des pouvoirs publics.

« La cotisation est fixée à 1% du salaire net mensuel. La cotisation syndicale permet à tous les échelons du syndicat de fonctionner(*)... Les comptes sont approuvés une fois par an ... et publiés sur le site officiel du syndicat. » (Extrait de l'art. 29 statuts du SNEIP-CGT)

(*) Les cotisations sont reversées à la confédération, à la fédération, aux unions locales, aux unions départementales et aux académies et secteurs du SNEIP-CGT afin de faire vivre le syndicat et propager ses idées sur l'ensemble du territoire.

Un adhérent-e quelle que soit sa cotisation compte pour une voix dans la vie du syndicat.

Utilisation des ressources du syndicat



Les ressources du syndicat servent prioritairement à la défense des personnels et au fonctionnement local

Elles permettent une représentation nationale de tous les personnels quel que soit leur statut ou leur secteur d'activité (1^{er} degré, 2nd degré, agricole, supérieur, droit privé)

(Répartition basée sur le budget 2013 du syndicat)

MISE A JOUR DE MON PRELEVEMENT

- Si vous estimez nécessaire/possible de corriger le montant actuel de votre timbre par suite d'une modification de votre salaire à la hausse (Changement d'échelon, promotion, augmentation de ton temps de travail, ...) ou à la baisse (temps partiel, CPA, ...),
- A partir de janvier 2014 il est également possible de verser sa cotisation de façon mensuelle. Par exemple, si votre cotisation actuelle est de 18 € et que vous la versez tous les deux mois par un prélèvement automatique de 36 €, vous pouvez passer à un prélèvement mensuel de 18 €.

Nom / Prénom _____

Montant de la cotisation actuelle _____ € Nouvelle valeur _____ €

Je décide d'opter pour un montant mensuel de Oui Non

Signé à Le ____ / ____ / ____

Retourner à

SNEIP – CGT Enseignement Privé
- 263 rue de Paris – Case 544 -
93515 Montreuil Cedex

Ou par mail orga@cgt-ep.org

